

# Indexation des salaires ouvriers au 1<sup>er</sup> juillet



## Pétrole

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2026, les salaires des ouvriers du secteur du pétrole sont indexés. Vous trouverez ci-dessous les nouveaux salaires horaires minimaux.

	€/Heure
Ouvrier qualifié 2 <sup>e</sup> catégorie	27,9553 €
Conducteur d'autos	28,9735 €
Ouvrier qualifié 1 <sup>er</sup> catégorie	28,9735 €
Ouvrier qualifié aérodrome	28,9735 €
Ouvrier surqualifié	30,0541 €
Elèves en alternance	27,5692 €
Prime de raffinage classique I*	1,2548 €
Prime de raffinage II**	0,3489 €

\* Prime de raffinage classique.

\*\* Nouvelle prime de raffinage pour des travailleurs actifs en raffinerie mais qui ne sont pas concernés par la prime de raffinage classique I.

### Attention !

Le gouvernement a décidé de ne pas indexer la partie de votre salaire dépassant 4000 € brut à partir de juin 2026 et cela restera ainsi jusqu'à ce que l'indice atteigne 2%.



Calculez votre perte de pouvoir d'achat due à l'attaque de l'Arizona contre l'indexation automatique via le calculateur de la FGTB.



### Vous voulez plus d'informations ?

Contactez votre délégué ou votre section régionale de la FGTB Pétrole.



Vous voulez également bénéficier de nos services ?

Devenez membre via [www.fgtbpetrole.be](http://www.fgtbpetrole.be) ou scannez le code QR.

**FGTB**  
Pétrole